Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la loi APA et le Protocole de Nagoya.

Décembre 2025

MINEPDED

ABS

gef

ONU programme pour l'environnement

MINEPDED (2025). Plan de communication, Education et Sensibilisation du public sur la loi APA et le Protocole de Nagoya. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, République du Cameroun. 34 p.

Editorial team

- Dr DINGOM Aurélie Taylor Patience, Inspecteur n°2, MINEPDED, Point Focal APA Cameroun, Directeur National du Projet APA
- Dr Haman UNUSA, Conseiller Technique n°2, MINEPDED, Point Focal Opérationnel du FEM
- Pr TSALA NDZOMO Guy, Président du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun
- M. GOUNES TOUGOULOU John, Inspecteur n°1, MINEPDED
- M. NTEP Rigobert, Directeur du Centre d'Information et de documentation sur l'environnement, MINEPDED, Point Focal du Protocole de Cartagena sur la biosécurité
- Pr LENTA NDJAKOUO Bruno, Consultant
- Pr FONGNZOSSIE Evariste, Université de Douala, Coordonnateur Technique du Projet APA MINEPDED
- Pr DZEUFIET DJOMENI Paul Désiré, Université de Yaoundé 1, Membre du Comité National APA
- M. BEMA MINANG Marcelin, Chef de la Cellule de Communication, MINEPDED,
- Mme MAWAL Estelle, Chef de la Cellule du Contentieux/MINEPDED
- Dr IYASSA Sebastian MOSUA, Conseilleer Technique chaine de valeur, Projet GIZ-BioInnovation
- Dr ONGUENE Dieudonné, Membre de la Taskforce APA MINEPDED
- M. GOUET GOUET Joseph, Chef de la Cellule de Traduction, MINEPDED
- Mme SEPPI Nathalie, Chef de la Cellule de Traduction, MINDCAF
- Mme Dora SHEY, Journaliste CRTV
- Mme KENEMBENI Arlette Charline, Assistant Administratif Projet APA, MINEPDED
- M. MVOGO NDZANA Raphael, Chargé d'Etude Assistant N°2-Cellule Traduction, MINEPDED
- M. SAMNICK Gustave, Journaliste
- M. ELOUGA Eric, Journaliste
- M. NCHAMUKONG Emmanuel, Traducteur
- M. ZOA Ambroise, Taskforce APA MINEPDED
- M. NANA CHEDJEU César, Taskforce APA MINEPDED
- Mme. DIWONGUI EYOUM Antonella Natacha, Responsable Genre - Suivi-évaluation et gestion des connaissances, Projet APA, MINEPDED

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, physique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite du MINEPDED.

Copyright © 2025. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Liste des sigles et acronymes

APA	Accès et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées
CAP	Connaissances, attitudes et pratiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
PCESP	Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public
CRTV	Cameroon Radio Television
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial
GI	Gestion de l'information
IEC	Information éducation et communication
ISN	Information de séquençage numérique
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PACL	Peuples autochtones et communautés locales
PN	Protocole de Nagoya
UGP	Unité de gestion du projet

Table des matières

.03 LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

.04 TABLE DES MATIÈRES

.05 RÉSUMÉ

.12 INTRODUCTION

.13 POURQUOI UN CEPAP

.13 APPROCHE UTILISÉE POUR L'ÉLABORATION DU CEPAP

.14 CADRE OPÉRATIONNEL GÉNÉRAL

.15 PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CEPAP ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS CORRESPONDANTS

.17 ACTIVITÉS RECOMMANDÉES

.28 MECANISME DE MISE EN OEUVRE

.29 CADRE DE SUIVI ÉVALUATION

.32 STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PCES

.33 Annexes

1. Termes de référence pour l'analyse des groupes cibles, notamment leurs connaissances, attitudes et pratiques (CAP) sur le Protocole de Nagoya et l'élaboration d'un plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CEPAP)

2. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE CAP -(Rapport d'étape)

Résumé Exécutif

Contexte

Sous le résultat intermédiaire 2.1.1 du projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun », il est prévu une campagne de sensibilisation sur la loi no 2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (loi APA), la CDB, le Protocole de Nagoya et les avantages scientifiques, technologiques et socio-économiques, ciblant les chercheurs, les populations autochtones et communautés locales, le monde de l'industrie et des autres parties prenantes concernées.

Ce Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (PCESP) émane d'une étude de référence menée sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) sur le Protocole de Nagoya et le processus APA. Cette étude propose une analyse de la situation sur le nombre de parties prenantes ciblées par le PCESP qui connaissent le cadre juridique national sur APA et s'y conforment. L'analyse CAP qui a servi de base au PCESP a permis de maîtriser la problématique de la communication et les groupes cibles, d'identifier les messages clés, les stratégies les approches, les canaux et partenaires de communication les plus efficaces.

Outre l'analyse CAP, des sources secondaires ont également été utilisées pour combler les lacunes où l'enquête CAP ne pouvait pas atteindre toutes les parties prenantes.

Les objectifs du PCESP sont les suivants :

- Améliorer les connaissances des groupes cibles et des parties prenantes sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya, la loi APA, les avantages technologiques et socio-économiques, les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et l'information de séquençage numérique ;
- Améliorer l'accès à l'information, à l'éducation et à la communication pour toutes les parties prenantes pour une meilleure appropriation ;
- Encourager la diffusion d'informations sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya, la loi APA, les avantages technologiques et socio-économiques, les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et l'information de séquençage numérique, avec un accent particulier sur les médias de masse et les réseaux sociaux ;
- Utiliser les médias et les réseaux sociaux pour produire des contenus spécialisés convaincants sur les thématiques abordées ;
- Diffuser des histoires de réussites susceptibles d'inspirer d'autres parties prenantes, en particulier les petits exploitants ;
- Améliorer le niveau d'information des chercheurs sur APA et ses implications pour la recherche-développement ;
- Sensibiliser sur la nécessité d'évoluer vers un nouveau paradigme de la recherche sur les ressources génétiques qui empêche le pillage des ressources de l'État et favorise l'émergence d'une génération de chercheurs, inspirés par les principes du Protocole de Nagoya ;
- Améliorer l'accès à l'information sur APA pour les parties prenantes du secteur privé national.

Les principales parties prenantes sont :

- **Les peuples autochtones et communautés locales, les organisations de la société civile et les organisations non-gouvernementales :** ils assurent le relais des informations sur le plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et les activités de suivi et évaluation ;

- **Le Chef de la Cellule de communication du MINEPDED :** il/elle apporte une assistance technique au Point focal APA dans le domaine de la communication et pour les activités de suivi et évaluation ;

- **L'Unité de gestion du projet (UGP) et le Point focal APA** : il s'agit des relais institutionnels pour la mise en œuvre des activités liées au processus APA. Ils sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des toutes activités du projet dans les régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. À ce titre, l'UGP et le Point focal sont chargés de la supervision des activités de communication, de suivi et évaluation.

- **L'Autorité Nationale Compétente** : c'est le principal acteur chargé de la mise en œuvre du plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

Les grandes priorités en matière de communication sont les suivantes :

- Réduire les disparités de connaissances entre les parties prenantes dans les régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun sur la Convention sur la Diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya, la loi APA, les avantages technologiques et socio-économiques, les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et l'information de séquençage numérique dans les régions concernées ;

- Intensifier la sensibilisation et renforcer le respect de la loi et de la réglementation nationales en matière d'APA en suscitant l'intérêt des groupes cibles par la diffusion d'informations clés ;

- Mettre en place un modèle de communication inclusif et participatif qui prend en compte les initiatives et contributions des groupes d'acteurs ciblés concernant la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya, la loi APA, les avantages technologiques et socio-économiques, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, et l'information de séquençage numérique ;

- Encourager la conformité des chercheurs au processus APA ;

- Veiller à la conformité du secteur privé à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA.

Les groupes cibles sont :

Les peuples autochtones et communautés locales

Les institutions cibles dans les régions du Sud Ouest et de l'Extrême Nord, notamment les institutions gouvernementales

les organisations de la société civile

les organisations non-gouvernementales

Les coopératives

Les instituts de recherche

Les communes

Les industries, etc.

Les messages clés sont :

Le partage juste et équitable des avantages monétaires et non-monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques implique l'exploitation du bien commun pour le bien de tous ;

La conformité à la loi et à la réglementation en matière d'APA dans l'exploitation des ressources génétiques est mutuellement bénéfique et préserve les intérêts de tous les acteurs ;

La conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques ;

La promotion de la recherche et de l'innovation en matière d'APA ;

Le secteur privé joue un rôle important dans le développement de la chaîne de valeur de la conformité au processus APA et le partage des avantages avec les fournisseurs.

Ces messages doivent être adaptés au contexte socio-politique en constante évolution pour attirer l'attention et atteindre facilement les cibles identifiées.

Les canaux de communication sont les suivants (par ordre d'importance) :

- Radio
- TV
- Médias sociaux
- Internet (Sites Web)
- Journaux
- Hors Médias

	Département	Stations Radios	Stations TV	Médias sociaux	Sites Webs
RÉGION DU SUD-OUEST	Kupe Muanenguba	Kupe Muanenguba	CRTV	WhatsApp X Facebook	www.google.com www.cbd.org
	Manyu	CRTV Manyu Community Radio	CRTV	WhatsApp X Facebook	www.google.com Sites Webs des ONG : Erudef, GIZ MINEPDED
	Meme	CRTV	CRTV	WhatsApp X Facebook	Non mentionné
RÉGION DE L'EXTRÊME NORD	Mayo Kani	Radio Bon Berger Kaele CRTV	CRTV Canal 2 Equinoxe Vision 4	WhatsApp Instagram Facebook	Yahoo gmail

Chronogramme du Plan de communication

Ce Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public couvre la période de trois ans que dure le projet. Toutefois, il peut être modifié aux niveaux de la durée et du champ d'application pour aller au-delà de cette période triennale et des deux régions.

Suivi et évaluation

Le cadre de suivi et évaluation reposera sur des indicateurs objectifs et vérifiables au cours des trois (03) ans de mise en œuvre du CEPAP. Il comporte cinq (05) priorités stratégiques, cinq (05) objectifs opérationnels, assortis d'actions recommandées correspondantes, vingt-cinq (25) activités et soixante dix-huit (78) tâches. Ces indicateurs, non exhaustifs, sont essentiellement quantitatifs et seront utilisés pour suivre et évaluer l'évolution du plan sur trois ans.

1

Introduction

Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le processus APA au Cameroun, un projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, et à la recherche-développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun » a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet a pour objectif d'apporter un appui à l'opérationnalisation du cadre national APA en donnant accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées qui génèrent des avantages économiques tangibles aux niveaux national et local, à travers leur utilisation commerciale de manière juste, équitable et durable.

Le Produit 2.1.1 dudit projet, qui porte sur l'élaboration d'une stratégie détaillée de sensibilisation sur APA dans le cadre national APA, a envisagé l'élaboration d'un plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (PCESP).

Avant l'élaboration de ce Plan, une étude de référence a été menée sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) relatives au Protocole de Nagoya et APA dans l'optique de définir un point de départ sur le nombre de parties prenantes ciblées par le PCESP qui connaissent et respectent la loi et à la réglementation nationales en matière d'APA. L'étude CAP a également permis d'avoir une analyse pertinente de la situation **des enjeux en matière de communication et des groupes cibles afin d'identifier le message à mettre en avant, ainsi que les stratégies, approches, les canaux et les partenaires de communication les plus efficaces.** Le plan de travail triennal proposé identifie un certain nombre d'activités de vulgarisation et de priorités en matière d'éducation et de sensibilisation du public.

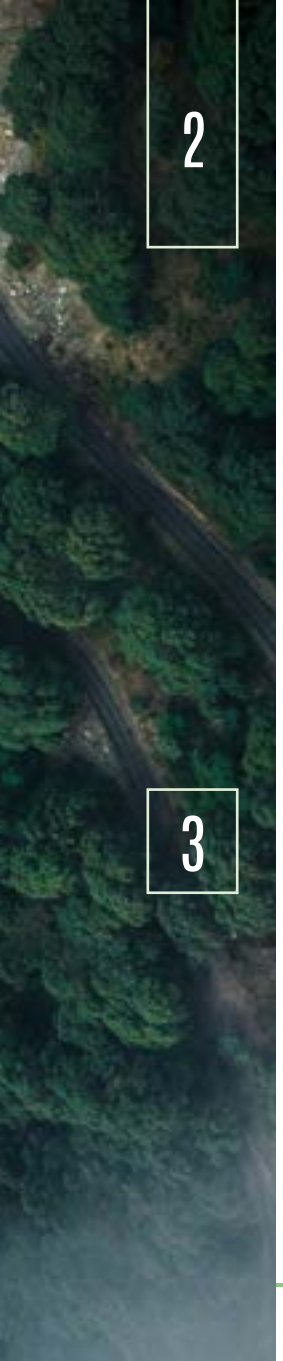

2

Pourquoi un PCESP ?

En dépit des progrès réalisés par le Cameroun dans le développement de plusieurs initiatives pilotes qui ont abouti à l'élaboration et à la promulgation de la loi APA et à la signature de ses textes d'application, **la mise en œuvre du cadre national APA reste compromise par l'insuffisance de connaissances et de sensibilisation des parties prenantes**. Après avoir effectué une analyse CAP qui a servi de base au présent PCESP, il est apparu impératif d'identifier comment les priorités en matière de vulgarisation, d'éducation et de sensibilisation du public pourraient être entièrement satisfaites et comment cela pourrait servir de base à la production de sections pertinentes d'un plan de travail pour la période triennale.

L'objectif du Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public **est d'identifier les actions et activités à mener par l'UGP** du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED), à travers la Direction nationale du Projet APA, **les autres parties prenantes et partenaires concernés, sur une période de trois ans, pour améliorer la sensibilisation et la conformité à la loi et à la réglementation nationales en matière d'APA. Cet objectif pourrait être atteint avec un budget donné.**

3

Approche utilisée pour l'élaboration du PCESP

Le CEPAP s'appuie essentiellement sur une étude de référence menée sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) relatives au Protocole de Nagoya et APA, qui a permis une analyse pertinente de la situation. L'enquête CAP a été également utilisée pour définir une situation de référence sur le nombre de parties prenantes ciblées par le PCESP qui connaissent et respectent le cadre national APA.

Dans le même contexte, elle a permis d'analyser dans les détails la problématique de la communication et les groupes cibles, ce qui a contribué à l'identification des messages clés, des stratégies, des approches, des canaux et des partenaires de communication les plus efficaces.

L'analyse CAP a par ailleurs servi comme moyen d'évaluer les capacités des institutions gouvernementales et d'autres groupes cibles dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord sur les procédures APA, les obligations clés au titre du Protocole de Nagoya, les demandes d'accès et la négociation des contrats APA.

Au cours de l'analyse CAP, les données ont été collectées au moyen d'interviews et de questionnaires administrés aux groupes cibles, de l'exploitation de sources secondaires et des connaissances d'experts.

4 Cadre opérationnel général

1. Acteurs clés

Le Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sera mis en œuvre dans un contexte qui tienne compte des principaux acteurs et messages et du cadre institutionnel. Chacun d'entre eux a un rôle spécifique à jouer dans le processus de mise en œuvre du plan.

Les principaux acteurs de la mise en œuvre du PCESP sont :

- L'Autorité nationale compétente, à savoir le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et le Développement durable (MINEPDED), est le principal acteur chargé de la mise en œuvre du PCESP ;
- Le Point focal APA sert de relais institutionnel pour la mise en œuvre des activités liées au processus APA, notamment celles inscrites dans le PCESP ;
- Le Chef de la Cellule de communication du MINEPDED apporte une assistance technique en matière d'actions et d'activités de communication et assure la liaison avec les cellules de communication des autres ministères et institutions concernés ;
- Les organisations non-gouvernementales et les organisations de la société civile servent comme un autre canal de communication pour relayer des informations sur le PCESP.

2. Priorités stratégiques

Les principales priorités stratégiques seront les suivantes :

Priorité stratégique SP1 :

Réduire les disparités de connaissances entre les parties prenantes des régions du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord du Cameroun sur la Convention sur la Diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA ;

Priorité stratégique SP2 :

Améliorer la sensibilisation sur la législation et la réglementation nationales en matière d'APA auprès des parties prenantes ;

Priorité stratégique SP3 :

Mettre en place un modèle de communication inclusif et participatif qui tienne compte des initiatives des parties prenantes sur la Convention sur la Diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA ;

Priorité stratégique SP4 :

Encourager la conformité des chercheurs au processus APA ;

Priorité stratégique SP5 :

Veiller à la conformité du secteur privé à la Convention sur la diversité biologique (CDB), au Protocole de Nagoya et à la loi APA.

3. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- **Objectif opérationnel 1.1 :**
  Améliorer les connaissances des groupes cibles et des parties prenantes sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA ;

- **Objectif opérationnel 1.2 :**
  Améliorer l'accès à l'information, à l'éducation et à la communication pour toutes les parties prenantes en vue d'une meilleure appropriation ;

- **Objectif opérationnel 2.1 :**
  Encourager la diffusion d'informations spécialisées sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA ;

- **Objectif opérationnel 2.2 :**
  Utiliser les médias et les réseaux sociaux pour produire des contenus spécialisés convaincants sur les questions abordées ; 16 Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la loi APA et le Protocole de Nagoya.

- **Objectif opérationnel 3.1 :**
  Présenter des exemples d'actions réussies menées par les peuples autochtones et communautés locales (PACL) et leurs réseaux tout au long de la chaîne de valeur de partage des avantages et leurs retombées ultérieures ;

- **Objectif opérationnel 3.2 :**
  Diffuser les histoires de réussites susceptibles d'inspirer d'autres parties prenantes, en particulier les petits exploitants ;

- **Objectif opérationnel 4.1 :**
  Améliorer le niveau d'information des chercheurs sur le processus APA et ses implications pour la recherche-développement ;

- **Objectif opérationnel 4.2 :**
  Encourager la conformité des chercheurs au processus APA ;

- **Objectif opérationnel 5.1 :**
  Améliorer l'accès aux informations sur APA pour le secteur privé ;

- **Objectif opérationnel 5.2 :**
  Renforcer l'information, l'éducation et la communication au profit des parties prenantes du secteur privé national.

5 Activités recommandées et plan de mise en œuvre

Ce Plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public couvre la période triennale que dure le projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun ». Toutefois, sa durée et son champ d'application peuvent être modifiés pour aller au-delà de cette période de trois ans et des deux régions.

Le tableau ci-dessous résume le chronogramme de mise en œuvre des activités définies dans le cadre des cinq (05) priorités stratégiques.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 : améliorer les connaissances des groupes cibles et des parties prenantes sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA. **OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2. :** améliorer l'accès à l'information, à l'éducation et à la communication pour toutes les parties prenantes en vue d'une meilleure appropriation.						Première année	Deuxième année	Troisième année
Activités	**Cibles**	**Tâches/contributions**	**Résultats/produits**	**Indicateurs de suivi**	**Entités chargées de la mise en œuvre**			
1. Conception, production et distribution des supports d'information, d'éducation et de communication des médias et hors médias.	▸ Grand public ▸ PACL	▸ Rédaction des TDR ▸ Production des supports et gadgets (rollups, brochures, dépliants, banderoles, affiches, autocollants, vidéos institutionnelles, clips des témoins oculaires, etc.) ▸ établissement d'une liste de diffusion	Supports et gadgets disponibles ▸ Les parties prenantes se sont appropriés les supports.	Nombre de supports et gadgets distribués	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ UGP	✓	✓	✓

2. Participation de l'UGP à des foires, salons et activités de relations publiques.	▸ Chercheurs ▸ Secteur privé ▸ Institutions/ ONG ▸ Grand public	▸ Réservation d'espace ▸ Mise en place d'un comité d'organisation ▸ Mise en œuvre	▸ Taux de participation ▸ Supports et gadgets disponibles ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Rapports d'activités ▸ Liste des participants ▸ Nombre de visiteurs (% de femmes) ▸ Nombre de supports et gadgets distribués ▸ Dossier de presse ▸ participation	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/Réseaux sociaux	✓	✓	✓
3. Participation à la célébration de journées thématiques comme occasions de sensibilisation.	Tous les publics	▸ Conception d'une fiche technique ▸ Mise en place d'un comité d'organisation ▸ Mise en œuvre	▸ Taux de participation ▸ Supports et gadgets disponibles ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Rapports d'activités ▸ Liste des participants ▸ Nombre de visiteurs ▸ % de femmes ▸ Dossier de presse	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/Réseaux sociaux	✓	✓	✓
4. Organisation de campagnes spéciales de sensibilisation sur la nouvelle loi et la réglementation en matière d'APA dans les 2 régions.	▸ Juristes dans les régions du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord. ▸ Médias régionaux ▸ Chercheurs et universitaires ▸ Secteur privé ▸ PACL	▸ Élaboration des TDR ▸ Mise en œuvre	▸ Intensification de la sensibilisation sur la loi et la réglementation en matière d'APA	▸ Rapports d'activités ▸ Nombre de participants ▸ Nombre de visiteurs ▸ % de femmes ▸ Dossier de presse ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/Réseaux sociaux	✓	✗	✓

1 22 mai, Journée internationale de la biodiversité, 05 juin, journée mondiale de l'environnement, etc.

2 Journée internationale des peuples autochtones et communautés locales, journées nationales de la médecine traditionnelle, journées nationales de la recherche scientifique et de l'innovation (JERSIC), etc.)

5. Engagement dans la communication sociale et la mobilisation communautaire	▸ Collectivités territoriales décentralisées (CTD) ▸ Milieu des affaires ▸ Organisation de la société civile ▸ Autorités traditionnelles locales, ▸ Leaders religieux, leaders et relais communautaires ▸ Personnes vivant dans les deux régions où les ressources génétiques sont exploitées.	▸ Plaidoyer ▸ Communication interpersonnelle et participative pour le développement : Informer sur les questions sociales et environnementales dans le but de sensibiliser ▸ Encourager les collectivités territoriales décentralisées à comprendre et à adhérer au Protocole de Nagoya ▸ Promouvoir la participation communautaire et la création d'un réseau pour le partage des bonnes pratiques de préservation des ressources génétiques.	Concevoir et produire des supports de mobilisation communautaire : T-shirts, dépliants, brochures, chapeaux, etc. ▸ Vulgarisation de documents fondamentaux sur le Protocole de Nagoya ▸ Lobbying et plaidoyer auprès du monde des affaires ▸ Campagnes trimestrielles au moyen des caravanes mobiles et la distribution de films vidéos ; ▸ Création d'une plateforme de dialogue entre les organisations de la société civile et les médias ;	▸ Nombre de participants par action ▸ % de femmes ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED	✓	✓	✓
6. Renforcement des capacités des parties prenantes (programmes de formation et ateliers)	▸ ONG, OSC, représentants des PACL ; ▸ Médias nationaux, régionaux et locaux	▸ Élaboration des TDR ▸ Mise en œuvre ▸ Évaluation	▸ Renforcement des capacités des parties prenantes	▸ Rapports d'activités ▸ Liste des participants ▸ Dossier de presse ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/Réseaux sociaux	✓	✓	✓

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 : encourager la diffusion d'informations spécialisées sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA **OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2. :** utiliser les médias et les réseaux sociaux pour produire des contenus spécialisés convaincants sur les questions abordées ;						Première année	Deuxième année	Troisième année
Activités	**Cibles**	**Tâches/contributions**	**Résultats/ produits**	**Indicateurs de suivi**	**Entités chargées de la mise en œuvre**			
1. Renforcement des capacités des médias et des réseaux sociaux	Médias, TV, Radios et journaux nationaux, régionaux et locaux	▸ Élaboration des TDR ▸ Mise en place d'un comité d'organisation ▸ Suivi de la mise en œuvre	Les capacités des parties prenantes sont renforcées relativement au Protocole de Nagoya et APA au Cameroun	▸ Nombre d'ateliers organisés ▸ Rapports des ateliers (accompagnés de listes de présence) ▸ % de participation des femmes	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communi-cation du MINEPDED ▸ UGP	✓	✗	✗
2. Maîtrise du Centre d'échanges sur AP	Professionnels nationaux de média	▸ Sélection des professionnels ▸ Organisation de sessions de formation	Les capacités des médias en matière de Centre d'échanges sur APA sont renforcées	Nombre de professionnels de média qui maîtrisent le Centre d'échanges sur APA	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux			
3. Production et diffusion de programmes radios et télévisés spéciaux dans les deux régions du Cameroun retenues	Médias, TV et Radios nationaux, régionaux et locaux	▸ Sélection des médias et des professionnels de média ▸ Évaluation des synopsis ▸ Suivi de la production et diffusion	Les parties prenantes et le grand public sont informés sur le Protocole de Nagoya sur APA	▸ Nombre de programmes spéciaux produits ▸ % de programmes ciblant les femmes ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDEvD ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✓	✓

4. Rédaction et publication d'articles thématiques dans la press	Médias nationaux, régionaux et locau	▸ Élaboration des TDR ▸ Mise en place d'un comité d'organisation ▸ Suivi de la mise en œuvre	Articles thématiques produits	▸ Nombre de reportages thématiques produits ▸ Les parties prenantes et le grand public sont informés sur le Protocole de Nagoya sur APA ▸ % d'articles thématiques publiés sur les femmes	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDEvD ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✓	✓
5. Développement de contenus numériques spécialisés sur les réseaux sociaux	▸ Réseaux sociaux ▸ Public jeune	▸ Élaboration des TDR ▸ Recrutement de créateurs de contenus et d'influenceurs ▸ Suivi de la mise en œuvre	Les parties prenantes et PACL ont accès à des informations quantitatives et qualitatives sur les plateformes numériques.	▸ Nombre de platefomes utilisées ▸ Nombres d'utilisateurs touchés ▸ Impact des médias sociaux (nombre de vues et de likes)	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDEvD ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✓	✓

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 : présenter des exemples d'actions réussies menées par les peuples autochtones et communautés locales (PACL) et leurs réseaux tout au long de la chaîne de partage des avantages et leurs retombées ultérieures ; **OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2. :** diffuser des histoires de réussites susceptibles d'inspirer d'autres parties prenantes, en particulier les petits exploitants ;						Première année	Deuxième année	Troisième année
Activités	**Cibles**	**Tâches/contributions**	**Résultats/ produits**	**Indicateurs de suivi**	**Entités chargées de la mise en œuvre**			
1. Production et diffusion de documentaires audiovisuels sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya et la loi APA	Grand public	▸ Élaboration des TDR ▸ Recrutement d'un fournisseur de service de médias ▸ Présentation de synopsis ▸ Conception et production dans les 2 langues officielles ▸ Suivi de la programmation et de la diffusion	▸ Base de données audiovisuelles disponible ▸ Documentaires sur les histoires de réussites produits et diffusés	▸ Nombre d'ateliers organisés ▸ Rapports des ateliers (accompagnés de listes de présence) ▸ % de participation des femmes	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux ▸ Fournisseurs de services	✓	✗	✗
2. Optimisation, adaptation et diversification du même contenu via les réseaux sociaux (Facebook, X, You Tube, etc.	Tous les publics	▸ Mise à jour des documentaires ▸ Insertion de photos et vidéos ▸ Animation	▸ Dynamique des informations APA ▸ APA bénéficie d'une bonne réputation sur les réseaux sociaux	▸ Nombre de commentaires, de vues, de « likes », de tweets partagés ▸ % de programmes sur les femmes	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✗	✗

3. Diversification de l'accès à l'information et à l'éducation, en particulier à la radi	PAC	▸ Concevoir et produire des programmes en langues locales ▸ Encadrer les diffuseurs en langues locales	▸ Les barrières linguistiques éliminées. ▸ Les questions relatives à APA sont vulgarisées	▸ Nombre de stations de radios communautaires impliquées ▸ Nombre de programmes (% de programmes produits sur les femmes)	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDEvD ▸ Stations de radios communautaires	✓	✓	✓
4. Organisation de compétitions d'information et d'éducation entre les PACL dans tous les domaines	Grand public Jeunes dans les villages	▸ Concevoir le format et le contenu de la compétition ▸ Choisir l'organe de presse et les canaux de communication ▸ Définir un chronogramme pour la mise en œuvre dans les villages	▸ Quiz organisés	▸ Nombre de participants par village ▸ % de femmes participantes ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ ONG ▸ OSC	✓	✗	✓

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1 : Améliorer le niveau d'information des chercheurs sur le processus APA et ses implications pour la recherche-développement ; **OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2. :** encourager la conformité des chercheurs au processus APA						Première année	Deuxième année	Troisième année
Activités	**Cibles**	**Tâches/contributions**	**Résultats/ produits**	**Indicateurs de suivi**	**Entités chargées de la mise en œuvre**			
1. Sensibilisation des chercheur	Chercheurs	▸ Conduite du plaidoyer auprès des chercheurs et des organisations qui les emploient ▸ Sensibilisation auprès des étudiants ▸ Introduction des modules de formation APA ▸ Octroi de bourses d'études et de recherche ▸ Lancement de la compétition APA pour récompenser les bonnes pratiques de mise en œuvre des recommandations du Protocole de Nagoya	▸ Amélioration de la sensibilisation auprès des chercheurs sur le Protocole de Nagoya et APA	▸ Nombre d'activités menées (% d'activités au profit des femmes) ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Chercheur consultant ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✗	✗
2. Facilitation de l'intégration de APA dans les programmes d'enseignement des université	Étudiants, chercheurs, universitaire	▸ Élaboration d'un manuel de formation à l'usage des universités ▸ Organisation d'activités spéciales de sensibilisation et de formation sur APA dans les universités ▸ Facilitation de l'adoption de la formation sur APA dans les institutions universitaires	▸ Nombre d'universités qui ont intégré APA dans leurs programmes d'enseignement		▸ Point focal APA ▸ Chercheur consultant ▸ Chefs d'institutions universitaires	✓	✓	✓

3. Promotion des mesures de conformité au niveau des universités et des instituts de recherche	Étudiants, chercheurs, universitaire	▸ Organisation de sessions spéciales de sensibilisation et de renforcement des capacités pour mettre en place des checkpoints de conformité APA et leur opérationnalisation dans les universités ▸ Organisation de réunions régulières avec les universités pour partager les enseignements, ajuster les stratégies en vue d'un meilleur suivi de la bioprospection	▸ Les universités et les instituts de recherche se conforment à la législation et à la réglementation en matière d'APA	▸ Nombre d'universités et d'instituts de recherche qui se conforment à la législation et à la réglementation en matière d'APA ▸ Nombre de chercheurs qui ont sollicité des documents de conformité (% de femmes)	▸ Point focal APA ▸ Chercheur consultant ▸ Chefs de laboratoires de recherche	✓	✓	✓
4. Vulgarisation des résultats de la recherche sur les ressources génétiques	Grand public	▸ Conception, production et diffusion de contenus cross-médias ▸ Publication de contenus sur le site Web du MINEPDED et la plateforme APA en ligne	▸ Un plus grand nombre de personnes sont sensibilisées et utilisent les résultats	▸ Nombre de programmes produits ▸ Nombre de médias qui diffusent des contenus sur les résultats	▸ Point focal APA ▸ Chercheur consultant ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✗	✗

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1 : Améliorer l'accès à l'information sur APA pour le secteur privé ; **OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.2. :** Renforcer l'information, l'éducation et la communication au profit des parties prenantes du secteur privé national.						Première année	Deuxième année	Troisième année
Activités	**Cibles**	**Tâches/contributions**	**Résultats/ produits**	**Indicateurs de suivi**	**Entités chargées de la mise en œuvre**			
1. Renforcement des capacités du secteur privé, des médias et des réseaux sociaux	▸ Secteur privé ▸ Médias, TV, Radios et journaux nationaux, régionaux et locaux	▸ Élaboration des TDR ▸ Recrutement des consultants ▸ Mise en place d'un comité d'organisation ▸ Suivi de la mise en œuvre	▸ Les capacités des parties prenantes sont renforcées relativement au Protocole de Nagoya et APA au Cameroun	▸ Nombre d'ateliers organisés ▸ Rapports des ateliers (accompagnés de listes de présence) ▸ % de femmes impliquées	▸ Point focal APA ▸ Secteur privé ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux ▸ Consultant	✓	✗	✗
2. Production et diffusion de programmes radios et télévisés spéciaux dans les deux régions du Cameroun retenues	▸ Médias, TV et Radios nationaux, régionaux et locaux	▸ Sélection des médias et des professionnels de média ▸ Évaluation des synopsis ▸ Suivi de la production et diffusion	▸ Les parties prenantes du secteur privé et le grand public sont informés sur le Protocole de Nagoya sur APA	▸ Nombre de programmes spéciaux produits ▸ % de programmes au profit des femmes ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Point focal APA ▸ Secteur privé ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux ▸ Consultant	✓	✓	✓
3 Rédaction et publication d'articles thématiques dans la presse	▸ Secteur privé ▸ Médias nationaux, régionaux et locaux	▸ Élaboration des TDR ▸ Mise en place d'un comité d'organisation ▸ Suivi de la mise en œuvre	▸ Les articles thématiques sont rédigés et publiés sur l'implication du secteur privé ▸ Les parties prenantes et le grand public sont informés sur le Protocole de Nagoya sur APA ▸ Nombre de reportages dans les médias	▸ Nombre de reportages thématiques produits ▸ (% de femmes)	▸ Point focal APA ▸ Secteur privé ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux	✓	✗	✗

4. Développement de contenus numériques spécialisés sur les réseaux sociaux	▸ Secteur privé ▸ Réseaux sociaux	▸ Élaboration des TDR ▸ Recrutement de créateurs de contenus et d'influenceurs ▸ Suivi de la mise en œuvre	▸ Les parties prenantes du secteur privé ont accès à des informations quantitatives et qualitatives sur les plateformes numériques.	▸ Nombre de platefomes utilisées ▸ Nombre d'utilisateurs touchés (% de femmes) ▸ Impact des médias sociaux (vues et « likes »)	▸ Point focal APA ▸ Secteur privé ▸ Cellule de Communication du MINEPDED ▸ Médias/ Réseaux sociaux ▸ Consultant	✓	✓	✓

6

Mécanismes de mise en œuvre

L'efficacité de la mise en œuvre du PCESP nécessite une bonne coordination, des ressources appropriées pour financer les activités et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation efficace.

6.1. Planification des activités

Au cours des deux premières années, la mise en œuvre du PCESP suivra la planification du projet financé par le FEM intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, à la recherche et au développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord du Cameroun ». Les activités prévues seront intégrées dans chaque plan de travail annuel dudit projet.

Au-delà de ce projet, la mise en œuvre du PCESP suivra globalement le principe de la programmation et du régime financier de l'État, en l'occurence le « Budget-programme ». La planification des activités devrait tenir davantage compte des activités prévues dans le plan.

6.2. Exécution des activités

La mise en œuvre des activités consistera à :

- Élaborer les termes de référence de manière concertée ;
- Réaliser et suivre la mise en œuvre des activités ;
- Préparer le rapport d'exécution ;
- Analyser et valider le rapport ;
- Préparer les rapports semestriels et annuels ;
- Organiser des réunions périodiques pour coordonner et suivre la mise en œuvre des activités.

7

Mécanisme de suivi-évaluation

7.1. Objectifs du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PCESP doit permettre aux décideurs et aux parties prenantes intéressées de connaître l'état d'avancement des activités et les contraintes qui entravent leur mise en œuvre, afin de prendre des mesures correctives nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs préalablement définis. Par conséquent, les objectifs de suivi-évaluation dans le cadre du présent PCESP seront les suivants :

- Suivre les progrès en mesurant les avancées vers la réalisation des objectifs et résultats spécifiques du PCESP;
- Identifier les domaines problématiques à améliorer et ajuster les activités du plan pour garantir la mise en œuvre efficace;
- Éclairer la prise de décisions en fournissant des données probantes qui renforceront la planification et garantiront que les ressources du PCESP sont allouées de manière efficace ;
- Assurer la responsabilité par la définition de points de référence clairs pour la réalisation du plan, encourageant de ce fait la redevabilité et la transparence.

7.2. Acteurs chargés de la mise en œuvre, du suivi-évaluation

Le Ministère en charge de l'environnement, à travers son Point focal APA, est chargé de vulgariser le présent PCESP, à travers un large processus de concertation, d'information et de sensibilisation qui doit aboutir à sa mise en œuvre au niveau national.

Le Point focal APA joue un rôle central dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de ce plan, ainsi que dans la mobilisation de la participation d'autres parties prenantes concernées.

Par ailleurs, la participation de certains partenaires de développement clés (GIZ, FEM, COMIFAC, etc.) et de certaines ONG locales (ERUDEF, CASUDEV, etc.) à la mise en œuvre du programme APA du Cameroun, a clairement démontré leur capacité à intensifier la sensibilisation sur le processus APA. À cet égard, il est recommandé de faciliter leur appropriation du présent PCESP, afin de favoriser des synergies dans sa mise en œuvre.

Le MINEPDED est donc invité à identifier les tâches pour chaque activité, à déterminer les coûts de mise en œuvre, suivant un processus participatif avec les parties prenantes concernées (instituts de recherche, institutions internationales, administrations sectorielles, secteur privé, organisations de la société civile, ONG, PACL, etc.).

7.3. Approche de suivi-évaluation

Il est recommandé que, dans le cadre de la mise en œuvre du présent PCESP, des indicateurs et un chronogramme précis (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) soient prévus.

Au cours des deux premières années de mise en œuvre, l'approche de suivi-évaluation sera alignée sur le plan d'action de suivi-évaluation du projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, à la recherche développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les régions du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord du Cameroun ». Il comprendra un processus d'élaboration d'un plan de travail annuel visant à concevoir et à articuler les cibles par année, assorti d'un budget annuel et de responsabilités. Le suivi se fera à deux niveaux et porte sur le processus de mise en œuvre et sur les impacts du PCESP.

Au-delà dudit projet, les activités du PCESP seront intégrées dans le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et plan de travail annuel (PTA) du MINEPDED et d'autres parties prenantes concernées.

Pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la stratégie, le MINEPDED devra développer des outils de suivi-évaluation adaptés. La mise en place de ces outils devra être fondée sur les principes de gestion axée sur les résultats (GAR).

Le système doit être axé, d'une part, sur le suivi de la mise en œuvre effective des activités et leurs résultats conformément à la planification annuelle et, d'autre part, sur la réalisation des indicateurs de changement identifiés.

Le système doit être axé, d'une part, sur le suivi de la mise en œuvre effective des activités et leurs résultats conformément à la planification annuelle et, d'autre part, sur la réalisation des indicateurs de changement identifiés.

Les outils de suivi-évaluation sont constitués de :

- La matrice de suivi-évaluation de l'exécution des activités (mise à disposition par le Point focal APA) ;
- Les rapports annuels d'activités qui rendent compte du niveau d'atteinte des résultats prévus dans le PTA et leur contribution à la réalisation des objectifs du PCESP

8

Stratégie de financement du PCESP

Le Ministère de l'environnement devra mobiliser les ressources financières internes, externes et novatrices nécessaires pour la mise en œuvre du PCESP.

Au cours des deux premières années de mise en œuvre, les activités prévues dans le cadre du PCESP seront financées par le budget du projet financé par le FEM intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, à la recherche-développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les régions du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord du Cameroun ».

Au-delà de ce projet, l'appui du Trésor public, à travers les budgets de fonctionnement et d'investissement continuera d'assurer le financement du PCESP, conformément au régime financier de l'État.

Il sera en outre nécessaire, à lumière des actions prévues dans le PCESP, de développer des projets visant à faciliter la mobilisation de ressources financières supplémentaires.

Publié par
Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Avec le soutien technique et financier de
FEM / PNUE

Supervision générale
M. HELE Pierre, Ministre

Coordination
Dr. DINGOM Aurélie Taylor Patience
Point Focal, APA Cameroun

Scannez pour accéder

Contact :
Point Focal APA, Cameroun
BP: 320 Yaoundé, Cameroun
Tel: +237 222 23 60 37
E-mail: cameroon.abs@gmail.com
www.minepded.gov.cm
http://abs-cameroon.cm

EDITION